

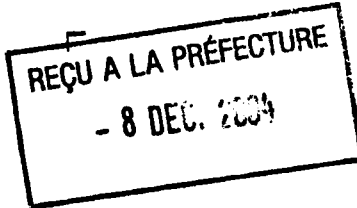
Conseil Général  
Haut-Rhin



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation

Le Directeur Général Adjoint

Philippe JAMET



**Pôle Solidarité**  
Service Tarification  
des Etablissements Sociaux

Colmar, le

**ARRETE**      **2004 - 00546**      **PSOL**  
du      - 2 DEC. 2004

**portant contribution financière du service social gérontologique  
du Pôle ILL et DOLLER**

**VU** la convention de délégation du service social gérontologique du 23 août 1995 ;

**VU** les propositions du budget prévisionnel 2004 et le compte de résultat pour l'année 2003 établis par la Caisse Régionale d'Assurance Maladie Alsace-Moselle en date du 8 mars 2004.

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

La participation financière du Département au service social gérontologique du pôle ILL et Doller confié par délégation à la Caisse Régionale d'Assurance Maladie Alsace-Moselle est fixée, pour l'année 2004, à 20 221,39 €.

La différence entre les dépenses prévisionnelles 2003 et les dépenses réalisées 2003 pour la part à la charge du Département, constitue un excédent de 837,80 €. Ce montant a été pris en compte dans la fixation de la participation financière pour l'année 2004 précitée.

**ARTICLE 2 :**

Le Directeur Général des Services du Département et le Directeur Général Adjoint sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Pour copie conforme  
COLMAR, le **14 DEC 2004**  
Pour le Président par délégation  
Le Directeur  
Pour le Directeur  
Le Chef de Service

Sophie DINTINGER  
68.fr

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER